



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

## Un nombre suffisant

L'idée d'un Conseil fédéral à neuf membres n'est pas une simple rengaine de député en mal de visibilité. Sa réalisation présente un risque réel.

Isabelle Moret, en 2016, soit une année avant sa tentative infructueuse de rejoindre le collège, en avait fait en vain la proposition. En 2021, le Conseil national avait accepté une initiative parlementaire de la Bernoise Nadine Masshardt allant dans ce sens. Le Conseil des Etats fit barrage, assez massivement.

Au nom de l'apparent faible nombre de candidats à la succession de Viola Amherd, la Genevoise Delphine Klopfenstein-Broggini a relancé l'idée. Le motif, conjoncturel, ne nous paraît pas très convaincant. Il ignore ce vieux principe qui veut que, dans la course au Conseil fédéral, le premier qui bouge a perdu, et que les jeux ne sont faits qu'au jour du vote. Les précédentes élections, notamment celle en vue du remplacement d'Alain Berset, n'ont pas manqué de prétendants.

Les partisans avancent divers arguments. Les plus démocrates veulent un Conseil fédéral plus représentatif : des sexes, des régions linguistiques, des intérêts, des générations. D'autres jouent les historiens et considèrent un collège à

sept membres comme inadaptable aux colossales exigences qu'imposerait désormais la politique fédérale. On pointe la charge de travail, le gonflement continu de l'administration, la dilution de responsabilité qu'elle provoque. L'époque de Druey serait révolue. Sous Minger, un Messerschmitt était plus simple à acheter (et à réparer) qu'un F-35 sous Amherd. C'est probable.

Cet argument, séduisant au premier abord, est le plus intéressant car le plus dangereux. Il interroge la nature et le rôle du Conseil fédéral. Indirectement, il a trait à la fonction de la Confédération. En 2022, Mme Lisa Mazzone avait d'ailleurs tenté une comparaison internationale pour justifier son soutien à une telle réforme. Il est vrai que le gouvernement suisse est l'un des plus petits au monde. Le nouveau cabinet de Donald Trump réunit 15 membres sans compter le Vice-Président, le Gouvernement de sa gracieuse Majesté 21 ministres, et le Gouvernement Bayrou, avec les ministres délégués, 35 personnes. De remaniements en élections, ces chiffres fluctuent. En creux, Mme Mazzone identifiait une particularité helvétique.

**La plus grande diversité des profils et des origines qu'offrirait peut-être neuf conseillers fédéraux n'aurait rien de fédéraliste.**

La Constitution fixe elle-même le nombre de conseillers fédéraux. Cet élément est en réalité plus intéressant que le nombre de conseillers fédéraux lui-même. Chez nous, des circonstances particulières ne permettraient pas de créer de nouveaux postes de ministres.

Augmenter leur nombre pour épouser la taille et les tâches de l'administration reviendrait à prendre acte du gonflement continu des compétences fédérales, particulièrement accéléré depuis les années 1980. La plus grande diversité des profils et des origines qu'offrirait peut-être neuf conseillers fédéraux n'aurait – n'en déplaise à Mme Klopfenstein-Broggini – en fait rien de fédéraliste.

Au contraire, réalisons concrètement ce qu'impliquerait la création de deux nouveaux départements, avec leur cortège de réorganisations immobilières, de mises en place de nouveaux secrétariats généraux et de nominations de secrétaires d'Etat. La présidence de la Confédération devrait voir ses compétences élargies pour faire face à de nouveaux besoins de coordi-

nation. Les conférences interdépartementales gagneraient en participants, leurs PV s'allongeraient, comme les délais de réponse. Les services centraux grossiraient à leur tour, avec de nouveaux répondants, de nouveaux stocks, de nouveaux systèmes informatiques. Mais il faut surtout imaginer les lois fédérales que ces nouveaux départements devraient rapidement inventer pour gagner en crédibilité et en raison d'être.

Une telle éruption créerait un verrou mental empêchant toute rétrocession de compétences aux Cantons. Elle serait surtout un prodigieux accélérateur de la centralisation et de la bureaucratie. Nous postulons – mais l'expérience Trump-Musk nous prouvera peut-être le contraire – que dégrossir une administration fédérale sans d'abord lui retirer des compétences politiques est illusoire.

Aujourd'hui, le nombre constitutionnellement limité des conseillers fédéraux, avec ou sans référence symbolique, nous apparaît comme un avertissement. Il est une limite humaine et personnelle imposée à l'aspiration des souverainetés cantonales et à la démesure étatique.

Félicien Monnier

## L'initiative Alberto Mocchi, un premier pas vers la défense de nos agriculteurs

Le début de l'année 2024 a été marqué par une crise du monde agricole et par la colère des agriculteurs dans de nombreux pays dont la Suisse. Par son initiative parlementaire «Pour des règles claires en matière d'importation de denrées alimentaires», Alberto Mocchi propose une solution qui semble fédératrice. Il souhaite imposer aux produits d'importation les mêmes normes de production que les produits suisses et propose donc que le Conseil d'Etat exerce son droit d'initiative auprès des Chambres fédérales. Pour cela, Alberto Mocchi relance l'initiative «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques», proposée en 2018, par les Verts au niveau fédéral<sup>1</sup>. Cette initiative, malgré son rejet, avait fait consensus dans le Pays de Vaud avec 64% de OUI; elle avait en effet été soutenue par un large front des Verts à l'UDC en passant par de nombreux groupes de défense de la nature et des agriculteurs. Comme cette initiative, celle d'Alberto Mocchi compte des signataires de tous les partis, excepté le PLR.

Le but du projet est de mettre fin à une concurrence déloyale dont souffre notre agriculture. La Suisse a

fait le choix d'une agriculture très normée, tout en continuant d'importer des produits qui ne sont pas soumis aux mêmes exigences. Et les produits suisses ne peuvent évidemment pas concurrencer les prix. L'exemple souvent repris est celui de l'élevage en batterie qui est interdit en Suisse depuis 1992, alors qu'il est possible d'importer des produits qui en sont issus.<sup>2</sup>

Lors de son passage en commission, l'initiative est principalement ciblée par des contre-arguments libéraux. En effet, certains opposants craignent que cette entrave à la liberté du marché fasse augmenter les prix ainsi que le tourisme d'achat. Ils estiment plutôt qu'il faut laisser le choix aux consommateurs de privilégier ou non les produits suisses, plus chers mais plus respectueux des normes. Malheureusement le consommateur, peu informé et peu sensibilisé, a tendance à faire son choix sur le prix, ce qui défavorise les produits suisses. Quant à la diminution du pouvoir d'achat, les soutiens à l'initiative rappellent que le pourcentage des revenus dévolu à l'alimentation est en baisse ces dernières années. Cette tendance indique que les consommateurs sont probablement capables d'absorber ces coûts. Et il ne faut pas oublier que

soulager nos agriculteurs d'une concurrence déloyale aura un effet positif sur leur pouvoir d'achat.<sup>3</sup>

Même si la faisabilité du projet n'est pas certaine, face à la crise que subit actuellement l'agriculture, nous ne pouvons que nous réjouir d'une mesure qui fédère autant d'acteurs politiques. Le marché libre a des inconvénients dont notre agriculture paye le prix. Bien que le consommateur puisse trouver un intérêt économique aux produits d'importation, l'intérêt commun et celui de notre agriculture nécessitent un effort et un soutien facilités par l'initiative Mocchi. Nous saluons donc cette dé-

marche qui sera discutée prochainement au Grand Conseil.

Quentin Monnerat

<sup>1</sup> Source: Votation populaire du 23 septembre 2018, Initiative «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques», bk.admin.ch

<sup>2</sup> Texte de l'initiative Alberto Mocchi et consorts - Pour des règles claires en matière d'importation de denrées alimentaires, Séance du Grand Conseil du mardi 21 janvier 2025.

<sup>3</sup> Rapport de la majorité de la commission, chargée d'examiner l'initiative.

## Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous :

12 février: **La science a-t-elle réponse à tout? Une question philosophique.**  
Avec le P. Antoine-Marie de Araujo.

19 février: **Relâches, pas d'entretien.**

26 février: **Élites et pouvoir dans les grandes villes suisses (1890-2020).**  
Avec le Pr. André Mach.

5 mars: **Pas d'entretien.**

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.  
[www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

## La corporation, la foi et le Parti libéral

La dernière *Revue historique vaudoise*, parue en décembre dernier, propose un mélange d'articles aux thématiques variées. On y parle, pêle-mêle, de l'intégration des huguenots à la population lausannoise, du thermalisme à Lavey au XIX<sup>e</sup> siècle ou encore des chevaliers de la Cuiller, ces lou-bards aristocratiques vaudois du XVI<sup>e</sup> siècle qui voulaient en découdre avec la noblesse marchande de Genève, parmi d'autres sujets fort intéressants dont nous ne pouvons que recommander la lecture.

Deux articles traitant du Parti libéral ont particulièrement retenu notre attention, d'une part car ils rendent compte de l'originalité du libéralisme en Suisse et dans le Canton de Vaud, et d'autre part parce qu'ils nous offrent l'occasion de porter un regard critique sur un courant de pensée qui a considérablement marqué l'histoire suisse moderne. Le premier porte sur l'influence corporatiste et l'autre sur la question chrétienne.

### Des libéraux corporatistes

Dans la Suisse des années trente, la crise financière et politique vient mettre à l'épreuve la démocratie libérale. Parmi les différentes théories qui émergent à cette époque pour tenter de «régénérer» ou remplacer l'ordre de 1848, le corporatisme est particulièrement à la mode. Contrairement à la conception libérale classique qui envisage la société comme un groupe plus ou moins homogène d'individus aux intérêts variés, les corporatistes défendent une conception organique de la société qu'ils définissent avant tout par les communautés (notamment professionnelles) qui la composent.

Cette doctrine a trouvé son terrain d'expansion initial au sein de différents mouvements antilibéraux, catholiques-conservateurs ou frontistes. Dans le Canton de Vaud, elle est principalement représentée par la Ligue vaudoise.

Or, l'historien Olivier Meuwly nous rappelle que le corporatisme a exercé une influence considérable au-delà de son foyer originel et notamment sur le Parti libéral. Cette curieuse rencontre entre deux écoles de pensée, a priori divergentes, débouchera sur la création de la Ligue libérale d'action (LLA), une organisation corporatiste affiliée au Parti libéral. La LLA, comme la Ligue vaudoise, défend les communautés organiques entre l'individu et l'Etat que sont la famille, les corps de métiers, les syndicats d'ouvriers et de patrons. Pourfendeuse des systèmes basés sur la confrontation de classes, critique du marxisme, du matérialisme et du capitalisme, elle empruntait beaucoup à la rhétorique contre-révolutionnaire.

En revanche, la LLA se distinguait de la Ligue vaudoise par sa fidélité aux principes fondamentaux du libéralisme et par sa pleine adhésion au système des partis. M. Meuwly relève ainsi l'ambiguïté d'un mouvement «enlisé dans ses contradictions».

La courte durée de vie de cette Ligue vaudoise au rabais (1934-1938) témoigne, selon nous, de l'incompatibilité évidente entre l'idéologie libérale, qui fait de l'individu l'élément constitutif essentiel de la société et qui cherche le bien commun dans la confrontation des intérêts particuliers, et la pensée corporatiste pour qui les individus se réalisent avant tout par les communautés auxquelles ils par-

ticipient. En système libéral, la lutte des partis n'est que la transposition sur le plan parlementaire de la lutte de classes qui prévaut sur le plan économique. Le corporatiste intègre ne peut pas adhérer à l'une tout en rejetant l'autre.

### Des libéraux chrétiens

Un autre article décrit l'évolution des préoccupations chrétiennes au sein du Parti libéral vaudois entre 1975 et 2005. Là aussi, il est fait état d'un tiraillage entre un pôle libéral et un pôle conservateur, ce qui a conduit le parti à adopter des positions ambivalentes sur les sujets de société. Il s'est longtemps posé comme un défenseur de la famille traditionnelle, tout en se montrant favorable à la solution des délais pour l'avortement (1977) ou au partenariat enregistré (2005). Ses positions sur la drogue sont cependant restées très conservatrices.

Ces analyses permettent à l'auteur de l'article, le politologue Blaise Fontanellaz, de qualifier le PLV de parti «libéral-conservateur» ayant incarné une forme de «démocratie chrétienne protestante». S'il n'observe aucune diminution des préoccupations chrétiennes dans l'histoire du parti, il note que la fusion avec les radicaux signifiera «une sécularisation ou déchristianisation complète des cadres, élus et militants [...]».

### Des libéraux radicaux

Ces deux facettes de l'histoire du Parti libéral nous rappellent qu'il incarnait en fait l'aile droite de la pensée libérale en Suisse, dont l'aile gauche était représentée par le Parti radical.

C'est pourquoi, au cours de son histoire, le Parti libéral a souvent tempéré son libéralisme en adoptant, par exemple, des positions conservatrices ou corporatistes. Son réalisme politique lui a probablement permis de limiter, pour un temps, les excès de l'idéologie.

Mais comme le rappelle M. Fontanellaz, en citant le médecin libéral Jacques-André Haury, «dans un régime libéral, la loi n'a pas à créer les mœurs, mais à s'y conformer». Ce principe rend les libéraux tributaires de l'esprit du temps. Corporatiste quand la crise menace la démocratie, conservateur tant que la morale protestante prévaut, néo-libéral après les chocs pétroliers et radical quand la Suisse se déchristianise, le Parti libéral épouse la mode et ne trouve de constance à travers les âges que dans son électorat de la bourgeoisie établie (avant que lui-même ne s'effrite).

Or, pour préserver la société et ses mœurs, il ne faut pas se laisser passivement emporter par leur évolution, mais oser plutôt les réaffirmer contre le temps. Le libéralisme pêche dans ses fondements en postulant que l'ordre naîtra de la liberté des hommes, alors que c'est l'inverse.

Colin Schmutz

### Références:

- Olivier Meuwly, «Une organisation corporatiste méconnue: la Ligue libérale d'action (1934-1938)», in: *Revue historique vaudoise*, tome 132, 2024, pp. 163-173.
- Blaise Fontanellaz, «Le Parti libéral vaudois et la "question" chrétienne: 1975-2005», in: *Revue historique vaudoise*, tome 132, 2024, pp. 175-189.

## Pour une transformation numérique souveraine

Le Canton de Vaud a annoncé fin novembre créer un «office de la transformation numérique et d'appui à l'administration»<sup>1</sup>. Il s'agit en fait d'un nouveau nom de baptême pour l'unité de conseil et d'appui en organisation et en management déjà existante. Ce futur office, ONA pour les intimes, utilisera en effet les ressources de cette unité de conseil tout en continuant sa mission «en accompagnant l'administration et les services dans leur évolution avec des analyses et du conseil organisationnel et stratégique cherchant l'efficacité et l'efficacité dans le fonctionnement de l'Etat, tout en privilégiant une orientation usagère et usager, ainsi qu'un service public de qualité».

Cette évolution permet de monter d'un échelon administratif cette unité qui ne dépendra plus du Secrétariat général du Département<sup>2</sup>, mais directement de la Conseillère d'Etat Mme Gorrite. Ce changement justifie également la création d'un nouveau poste de direction. S'il est toujours regrettable de constater l'expansion administrative, celle-ci peut se justifier par des nécessités pratiques et c'est ici que des questions semblent encore ouvertes.

Cet office est notamment créé «afin de piloter efficacement cette transformation numérique et de disposer d'une organisation claire en la matière». Nous remarquons cependant que d'autres

organes se chargent déjà de numérisation au sein du Canton. La Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), créée en 2019, avait déjà pour mission de «coordonner la mise en œuvre de la stratégie numérique cantonale et accompagner la transformation numérique des services de l'administration» ainsi que de «mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de cette administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers»<sup>3</sup>. Une déléguée au numérique, membre de la direction de la DGNSI, a d'ailleurs pour tâche de «favoriser, au sein de l'Administration cantonale vaudoise, le développement d'une culture du numérique».

Si nous devons encore réserver notre jugement sur la réelle «simplification» que ce changement va apporter, nous nous permettons déjà un commentaire purement légistique. En effet ce changement a été décidé et annoncé en fin d'année passée, mais les modifications législatives ne semblent pas encore avoir été toutes faites. Si l'arrêté sur la composition des départements et des noms des services de l'administration<sup>4</sup> a bien été adapté, ce n'est pas le cas du règlement relatif à l'informatique cantonale<sup>5</sup>.

Il est impératif que cette norme soit également modifiée prochainement

pour permettre une meilleure délimitation des compétences entre les différents intervenants chargés de la coordination du numérique au sein de nos autorités cantonales.

Dans sa tâche, cet office devra également veiller à lutter contre le grignotage des compétences cantonales. Il devra systématiquement questionner la reprise d'éléments ou solutions informatiques dont la gestion dépend d'organismes tiers, extérieurs au Canton – au premier chef en provenance de la Confédération. Il s'agit en effet d'éviter que ces reprises «techniques» ne lient le législateur et les citoyens dans l'exercice de leurs compétences.

La mission de ce «nouvel» office est aussi importante que difficile. Il ne sera en effet pas simple d'encourager à la fois l'implémentation de nouveaux systèmes techniques, de s'assurer qu'ils répondent concrètement aux besoins des administrations et des administrés en réalisant les meilleures prestations possibles, tout en limitant les dépenses de développement et d'exploitation et

en conservant la liberté de manœuvre et l'autonomie de nos autorités et partant la souveraineté de notre Canton.

Marc-Olivier Busslinger

- <sup>1</sup> Communiqué du Conseil d'Etat du 21 novembre 2024.
- <sup>2</sup> Selon la page dédiée sur le site de l'Etat: <https://www.vd.ch/dcirh/sg-dcirh/uca>.
- <sup>3</sup> Communiqué du Conseil d'Etat du 13 mars 2019.
- <sup>4</sup> Arrêté du 6 juillet 2022 sur la composition des départements et les noms des services de l'administration (AdésA), RS-VD 172.215.1.1.
- <sup>5</sup> Règlement du 21 janvier 2009 relatif à l'informatique cantonale (RIC), RS-VD 172.62.1.

## Erratum

Le Grand Conseil a conditionné le rétablissement du «bouclier fiscal», supprimé naguère par inadvertance, au rejet de l'initiative populaire demandant un rabais de 12% des impôts sur le revenu et la fortune. Cette idée assez scandaleuse, qui fait l'objet d'un recours de droit public, n'émanait pas du Conseil d'Etat, comme nous l'avons écrit, mais du député socialiste Sébastien Cala.

C.

« Au Conseil des Etats, je représente mon canton avant mon parti.

Pascal Broulis,  
04.12.2024

## L'enfant philosophe

L'année passée, nous avons échangé quelques articles avec M. Jonas Follonier à propos du scepticisme. Pour le rédacteur en chef du mensuel *Regard Libre*<sup>1</sup>, le recours à un scepticisme modéré nous protège de l'intolérance de la raison triomphante tout en nous conservant le souci de la vérité.

Selon nous, ce recours au scepticisme n'est pas nécessaire. Une philosophie réaliste droitement conduite contient en elle-même de quoi modérer le philosophe.

Cette philosophie réaliste est déjà celle du petit enfant. Chaque matin, il part pour l'aventure. Mille choses tourbillonnent autour de lui. Il les voit, les entend, les sent, les touche, les goûte... Beaucoup lui sont inconnues. Pour autant, il ne doute pas de leur existence. Il n'imagine même pas qu'on puisse en douter. Il ne doute pas davantage de la valeur des messages transmis par ses cinq sens. Il met en œuvre son intelligence sans jamais poser la question de son efficacité, elle va de soi. L'unité du monde,

à laquelle sa propre unité fait écho, est pour lui une évidence.

Il est curieux de tout. Il veut tout savoir et son esprit se livre à un aller-retour perpétuel entre ce qu'il sait et ce qu'il ignore encore. A chaque nouvel arrivage, il enrichit son esprit de connaissances neuves, il affine les anciennes, y introduit des distinctions, des précisions, des limites. Il parcourt un chemin en spirale croissante, jalonné de certitudes, lesquelles, constamment remises en question par l'expérience quotidienne, débouchent sur de nouvelles certitudes, également provisoires.

Curiosité, réception, expérience, appropriation, remise en question: l'enfant met en jeu, sans le savoir, tous les mécanismes de la recherche philosophique. Il fait confiance naturellement, sans même y penser. Cette confiance première est aux antipodes de la méfiance que prône le sceptique, tant à l'égard de lui-même que du monde.

Chaque matin,  
il part pour l'aventure.

Pour la plupart, le jeu d'aller-et-retour s'étendue quand l'enfant arrive à l'âge adulte. M. Regamey disait qu'on élabore ses idées jusqu'à vingt-cinq ans et qu'après, on se contente de les défendre.

Le penseur «réaliste» reprend et prolonge l'attitude de l'enfant. Il le fait certes d'une manière consciente et organisée. Certes encore, ses réflexions débouchent sur des abstractions de haut niveau. Mais il conserve la curiosité naïve d'origine et sa confiance première dans l'accessibilité du monde à son intelligence.

Son vocabulaire n'est qu'une extension du langage commun. Les termes nouveaux qu'il y ajoute désignent simplement des distinctions plus précises que celles de la vie ordinaire. Citons encore M. Regamey, qui affirmait qu'avec un vocabulaire suffisamment précis, on pourrait se passer de philosophie.

Le réaliste ne cherche pas à construire sa doctrine à partir d'une affirmation première qui lui donnerait un fondement incontestable. Ce qui est premier, c'est la réalité qui se donne à lui. Le réel est son matériau de base. Il y revient constamment. Ce contact régulier rafraîchit sa réflexion en même temps qu'il la recadre. Il y renouvelle ses forces, à l'image d'Antée qui retouche la terre.

C'est un fait remarquable que, dans leur vie quotidienne, les adversaires du réalisme, idéalistes, sceptiques, empiriques, déterministes, parlent et agissent tous dans une perspective ré-

aliste. Et quand le sceptique classique dit qu'on ne peut rien connaître, il le donne encore comme une vérité connaissable, certaine et transmissible. On n'en sort pas. Le monde nous ramène constamment à la philosophie réaliste, philosophie spontanée de l'être humain.

La philosophie réaliste engendret-elle une intolérance particulière? A première vue, non. Dans l'acte de connaissance, elle ne place le philosophe ni à la base, ni à la fin. Elle le contraint en permanence à se soumettre au réel. Et quand le réel le prend en défaut, sa philosophie même le contraint à retoucher sa formulation, et à se dire reconnaissant de ce qu'il peut l'affûter davantage. Cette attitude confère au réaliste une incroyable résilience philosophique. Comme le disait un professeur de philosophie à l'université: «L'irritant, avec les philosophes réalistes, c'est qu'ils retombent toujours sur leurs pieds.» En ce sens, le philosophe réaliste est bien placé pour éviter la crispation intellectuelle et le fanatisme.

Cela dit, sa confiance dans sa capacité de connaître le réel engendre chez le réaliste un esprit de certitude qui peut muer en vanité, parfois en arrogance à l'égard des autres philosophes. Après tout, les réalistes les plus aristotéliens ne sont jamais que des êtres humains. Mais ce n'est pas une question de philosophie générale. C'est une question de morale individuelle. Le recours au scepticisme n'y changera rien.

Olivier Delacrétaiz

<sup>1</sup> *Regard Libre* de juin 2024.

## Places et jardins

Le plan de réaménagement de la place de la Gare de Lausanne fait l'unanimité. L'unanimité contre lui! Les taxis, les TL, les usagers pour la dépose rapide, même l'Etat de Vaud pour l'accès à la plateforme muséale: tous critiquent un projet qui complique ou ignore l'utilité pratique du lieu. Les seuls satisfaits en sont les auteurs, ces idéologues qui imaginent un endroit arborisé comme le veut la mode, piétonnier autant que possible et motorisé moins que nécessaire. Veulent-ils en faire un pseudo-square? Oublient-ils ce qu'est une place?

Dans toutes les villes dignes d'admiration, les places sont nues, minérales, souvent monumentales. Pas de verdure à la Place Vendôme ou à la Concorde. La pierre est reine à Rome, place Saint-Pierre, ou Piazza Navona, ou devant le Panthéon, ou au cercle de la Piazza del Popolo, ou au bas des gracieux escaliers de la place d'Espagne. Et le marbre de Saint-Marc à Venise! Et, à Sienne, l'amphithéâtre de la Piazza del Campo où nul végétal ne doit gêner le Palio! Et tant d'autres dans cette Italie si riche en beautés urbaines, à Turin, à Bologne, à Crémone, dans des dizaines d'autres cités où les places... laissent de la place!

L'Europe centrale n'est pas en reste, avec ses grandes aires baroques rectangulaires où rien n'arrête le regard jusqu'aux façades délicieusement ornées. Vous ne trouverez pas le moindre arbrisseau sur la place de la Vieille Ville – Staroměstské Náměstí – de Prague. Voyez encore les belles villes historiques de France, Nancy et sa place Stanislas, Toulouse et sa place du Capitole, Arras et sa Grand-Place et sa place des Héros. En Belgique, la Grand-Place de Bruxelles... On pourrait continuer l'énumération à longueur de colonnes.

La fonction d'une place citadine n'est pas de nourrir l'auto (?) -satisfaction des édiles rubeo-verdaches, mais d'offrir un lieu libre où puisse

se déployer la vie de la cité: rassemblements populaires, parvis des cathédrales, approche des palais avec vue dégagée sur leur architecture, parades militaires et, plus civilement, marchés matinaux. Combien de places, dans l'espace germanique, portent des noms alimentaires: Getreidemarkt, Fischmarkt, Fleischmarkt... Et, dans notre siècle de moteurs, certains espaces sont inévitablement dévolus au trafic et au stationnement des transports publics et des véhicules privés. Devant les gares, les places garantissent (ou devraient garantir!) l'accès aux trains des voyageurs venus jusque là, en calèche autrefois, en voiture automobile aujourd'hui.

Il ne faut pas confondre les places et les jardins. Ceux-ci offrent une verdure reposante hors du trafic, pour le loisir, le jeu des enfants (ou la pétanque des adultes), la lecture sur un banc, l'admiration d'une floraison. Nulle part une place ne se déguise en parc. A Paris, la place des Vosges fait exception; du temps qu'elle s'appelait place Royale, elle était dégagée, sablée, propice aux cavalcades et aux tournois; elle a été arborisée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle; comme elle n'est pas en situation centrale, on peut admettre que son milieu soit devenu un square; on peut regretter toutefois que les arbres cachent partiellement l'admirable ordonnance des façades classiques. Ailleurs, les jardins sont des jardins: dans la capitale française celui des Tuileries ou le parc Monceau; à Londres, le Hyde Park ou le Regent's Park; et à Vienne, sur l'espace des anciennes fortifications, le Burggarten avec la statue de François-Joseph fleurie chaque année à sa fête, le Volksgarten avec sa grande roseraie, le vaste Stadtpark avec son étang. Les prairies, les corolles et les frondaisons sont bienvenues en ville, mais pas au détriment des besoins de la vie urbaine.

Jean-François Cavin

## Accomplir Gilles, sans musique...

En scène à l'Oxymore, théâtre cullieran, un jeune Vaudois se produit, seul sur scène. Le Rhin déloge, des replats pour le pique-nique, un Männerchor, Jean Rosset se fait tutoyer: Jean Villard, dit «Gilles» est de retour.

Le parolier vaudois est interprété d'une bien étrange façon. Sans musique. Place au texte.

Devant cette poésie, le parti pris du comédien nous force à nous concentrer sur le langage de notre illustre vedette: sans la mélodie, le texte se déploie comme seul sujet de méditation, et en devenant le cœur, nous pousse à contempler Gilles d'une nouvelle façon, à un autre rythme: plus lent, poétique, intérieur.

Ce parti pris, «couillu» comme tout, mais surtout rudement bien interprété, permet entre autres de nous remémorer que c'est par la plume que Jean Villard conquiert le cœur des Vaudois et, plus tard, Brel, Piaf, Pagnol, le Tout-Paris et la Légion d'Honneur. Si Gilles en musique nous donne envie de chanter à l'apéro, avec Gilles sans musique on se fend la pipe, un rien nostalgiques.

Ce nouveau spectacle connaît un grand succès partout où il se joue, notamment à l'auberge de l'Onde à Saint-Saphorin, stamm de Gilles par excellence, où les écoliers de la région récitaient il y a encore vingt ans *la Venoge* devant Madame Gilles. Le rite se

poursuit, il traverse les générations, l'éclat de notre poète national ne ternit pas, mais suscite de nouvelles vocations.

D'ici à l'été, Jean-Christophe Guédon se produira aux châteaux de Denens, Saint-Prex et Delémont, à l'Auberge de l'Onde justement – exceptionnellement sous forme de souper-spectacle – où encore à Pully, Cheseaux-sur-Lausanne et Bettens. Les dates exactes peuvent se trouver sur son site: [www.jcguedon.ch](http://www.jcguedon.ch).

Nous ne pouvons que le recommander: ce spectacle vous permettra de (re-) découvrir toute la beauté et surtout l'humour des textes de Gilles, ou de les faire découvrir à vos enfants. Las de la culture coca-cola, laissez-vous revigorer par trois décis de Saint-Saphorin, bien frais!

S. Mercier & B. de Mestral

## LA NATION

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

[courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)  
[www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

## L'ultime vallée

Ces derniers temps, les vallées alpines ont capté notre attention.

Pour commencer, nous avons lu *Le châle de soie verte*, paru chez Cabédita, traduit et annoté par Mme Monique Baud. Marcella Maier, qui fut députée au Grand Conseil grison, y retrace l'histoire de quatre générations de femmes.

Puis nous sommes tombé sur un film tourné en 1971 par James Clavell, *The Last Valley*. Durant la guerre de Trente Ans, un professeur idéaliste ayant tout perdu erre dans les montagnes et découvre une vallée perdue, épargnée par les conflits.

Avouons ensuite que la cinquante série télévisée *Winter Palace* ne nous a pas emballé.

Enfin, nous avons passé comme chaque année la semaine du Nouvel-An dans la vallée haut-valaisanne de Conches où le Rhône prend sa source, paradis du ski de fond. Les pistes sont innombrables, avec une ascension possible en direction de Gletsch.

La vallée de Conches, *Obergoms* en allemand, longue de 20 kilomètres, s'étend de Niederwald à Oberwald, entre 1200 et 1450 m d'altitude. On l'atteint facilement en train par la *Matterhorn Gotthard Bahn*. Elle donne accès au Tessin par le Nufenen, à Uri par la Furka et à Berne par le Grimsel. Ses habitants en ont tiré tout le profit possible sans l'enlaidir par des constructions affreuses, contrairement aux stations de ski alpin.

Les prospectus touristiques de naguère parlaient immanquablement de *terres de contrastes*: dans la tranquille vallée de Conches, il existe bel et bien un contraste entre l'attachement vivace aux traditions et la confrontation aux effets de la modernité mondialisée.

La vallée est bordée de pentes boisées. Aux points cardinaux, notre regard se pose sur de multiples « cornes » (*horn*) enneigées. L'Obergoms ne se prête qu'au ski de fond, sport d'endurance qui se pratique en style classique sur deux traces ou en pas glissé (*skating*). La popularité de ce sport a augmenté quand le Grison Dario Cologna a remporté des médailles olympiques et quatre fois le *Tour de Ski*. Les pratiquants locaux sont le plus souvent alémaniques, lucernois, bâlois ou zurichois; quelques Romands aussi, dont feu Philippe Rochat, le cuisinier de Crissier, dont nous

nous souviendrons de l'épouse, la marthonienne Franziska Rochat-Moser, qui glissait sans effort dans un style élégant. Là-bas on entend peu l'anglais et beaucoup le dialecte haut-valaisan. Les petits villages se succèdent, Gluringen, Reckingen, Ulrichen, pourvus d'églises baroques dignes de visite. Il n'y a guère de bâtiments de plus de 5 étages; les chalets dominent. Notre lieu de villégiature est l'hôtel *Croix d'or et Poste* à Münster, « capitale » de l'Obergoms. Le cardinal Mathieu Schiner et le réformateur Ulrich Zwingli y tinrent une importante négociation. C'est la patrie des Blatter, Hallenbarter, Imsand, Imoberdorf, Hischier et Nessier. Les Riedmatten, famille régnante, bâtirent l'hôtel en 1620. Une chambre porte encore le nom du *Landeshauptmann Adrian von Riedmatten*. Goethe y passa une nuit en 1779, accompagnant le jeune duc Charles Auguste de Saxe-Weimar. Achille Ratti, le futur Pie IX, y séjourna aussi, de même que l'Anglais Whymper, vainqueur du Cervin.

Beaucoup de passages alpins, notamment dans les Grisons ou à Uri, et la vallée de Conches ne sont pas des lieux isolés. Les Confédérés et les puissances étrangères s'y défièrent. On y a vu des Français, des Autrichiens, des Espagnols, des Russes. Le val Bregaglia était la proie de conflits religieux et politiques. Le parti franco-vénitien de la famille Salis s'opposait à une alliance habsbourgeoise austro-espagnole.

Les habitants des vallées, sans ressources, durent s'exiler pour gagner leur pain, devenant mercenaires ou s'expatriant comme pâtisseries, confiseurs et cafetiers en Allemagne, en Italie, dans les grandes villes d'Europe. Ce fut le cas de Gian Josty, de Sils Maria, qui fit fortune à Berlin après 1800. Niederwald a consacré un musée à son citoyen César Ritz. Apprenti sommelier à Brigue jugé incapable, il quitta la Suisse, développa l'hôtellerie de luxe et fonda le Ritz de la place Vendôme en 1898.

Le tourisme et l'électricité changèrent la vie des vallées dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'esprit d'entreprise trouva un débouché. Des familles s'enrichirent. Le temps de l'émigration prit fin. A Saint-Moritz s'ouvrirent des établissements thermaux en 1853. L'hôtel Kulm, bâti en 1864, fut

électrifié en 1878. Le Waldhaus de Sils Maria fut édifié de 1905 à 1908.

En 2020, l'hôtel Croix d'or et Poste a fêté son quatre-centième anniversaire. Son patron, M. Simon Aellig, nous a offert le livre narrant son histoire. Lui-même est originaire de l'Oberland bernois et sa défunte épouse Ruth Bummann venait de Saas Fee. Aujourd'hui, les touristes sont presque tous suisses tandis que le personnel vient du monde entier. M. Aellig a vendu son bien à un couple

**Il existe un contraste entre l'attachement vivace aux traditions et la confrontation aux effets de la modernité mondialisée.**

d'Allemands dont le fils a épousé une Thaïlandaise. Tous travaillent à l'hôtel. Du temps des Aellig, la responsable du service venait d'Alsace. Une Roumaine lui a succédé. Lors de notre dernier séjour, nous apercevons une femme de grande taille, brune de teint, aux yeux et à la chevelure d'un noir profond. Nous la supposons marocaine. En réalité elle est de nationalité... suédoise, de père croate et de mère malaise. Elle parle le français, elle suit l'école hôtelière de Glion, travaillant au Croix d'Or comme stagiaire. En trente ans, des vagues de personnel étranger ont déferlé:

Allemands de l'Est après la chute du mur de Berlin, les *Ossies*, puis Polonais, Portugais, Roumains. Au col du Grimsel, les Slovaques se sont fait une place.

Nous appelons l'Obergoms *l'ultime vallée*, mais le Lötschental, le val Müstair ou le val Bregaglia mériteraient cette appellation parce que la tradition y cohabite encore avec la modernité. Bien entendu, la technique est omniprésente. Depuis deux ans, les gares sont fermées et il est impossible, malgré la présence de contrôleurs, de prendre un billet dans le train à moins de payer une taxe supplémentaire de dix francs. La connexion téléphonique au site des CFF est indispensable. Dans son livre, M. Aellig reproduit un article du *Handelszeitung* de février 1998 où il s'empare contre l'usage du téléphone portable lors des repas, tandis que son contradicteur, Theophil Bucher, de l'Atlantis Sheraton de Zurich, avance qu'il faut comprendre les besoins de l'homme moderne.

Autre signe de modernité: sur les sentiers de la vallée de Conches, comme partout, les chiens sont désormais plus nombreux que les enfants. A la fin du séjour, il est cependant possible de faire provision de viande séchée et d'*Alpenkäse* dans une maison paysanne où trois générations réunies vous saluent: *Tag wohl!*

Jacques Perrin



## De la culpabilité morale de l'écomobilité

Le monde moderne est divisé en deux camps: le Bien et le Mal. L'école, les médias, l'Etat et de nombreux influenceurs nous apprennent durant toute notre vie ce qui est bien et ce qui est mal. La plupart du temps, la distinction est assez simple et on ne risque pas de se tromper.

Mais il y a parfois des cas compliqués, qui nous obligent à réfléchir (ce à quoi peu de gens sont préparés). La voiture, par exemple, c'est mal. Mais la voiture électrique, c'est un peu moins

### LE COIN DU RONCHON

mal; c'est presque bien; comme une sorte de rédemption. On parle de *véhicules hybrides*: mi-Bien, mi-Mal. Le camp du Bien promeut l'achat de voitures électriques (quoiqu'en proscrivant l'aménagement de routes où elles puissent rouler).

Cependant, comme rien n'est simple, une grande partie des voitures électriques appartiennent tout de même au camp du Mal. Ce sont notamment les voitures électriques chinoises, parce que la Chine appartient au camp du Mal (l'amitié entre les peuples, c'est bien, mais l'amitié avec les Chinois, c'est mal). Ce sont aussi, désormais, et peut-être surtout, les voitures électriques construites par la firme de M. Elon Musk. Le sulfureux milliardaire appartenait déjà au camp du Mal avant d'être nommé ministre de l'Efficacité gouvernementale par Donald Trump; depuis lors il est devenu carrément *emblématique du Mal*; un *génie du Mal*.

Vous voyez où nous voulons en venir? Tous nos concitoyens qui, voulant

se montrer exemplaires et écoresponsables, s'étaient précipités sur les premières voitures électriques mises sur le marché – celles de M. Elon Musk, donc – se retrouvent aujourd'hui marqués du sceau de l'infamie. Ils sentent se poser sur eux (ou ils l'imaginent, à force de le faire eux-mêmes) le regard désapprobateur de leurs semblables. Ils réalisent que, tout compte fait, il serait encore moins déshonorant pour eux de rouler dans un gros Hummer avec un moteur V8 et sans catalyseur. Ils tentent de s'acheter une bonne conscience (pour un prix variant entre 6 et 9 euros) en apposant sur leur véhicule des *autocollants anti-Elon Musk* que l'on peut commander sur internet.

Pour un peu, ils seraient prêts à brûler leur propre voiture (ou à prier pour qu'elle s'enflamme d'elle-même). Le petit ange (en rouge, sur l'épaule gauche) chuchote: «Oui, brûle-la pour te purifier!» Tandis que le petit diable (en bleu, sur l'épaule droite) ricane: «Elon est peut-être un peu *space*, mais au moins il est politiquement incorrect, ça nous change! Et puis tu ne vas pas partir en vacances en vélo-cargo?»

Or il est à craindre que ce soit justement cela que l'avenir nous réserve: bientôt, nos docteurs de la Loi nous enseigneront qu'une voiture électrique, pour pouvoir se revendiquer du camp du Bien, doit avoir seulement deux roues et des pédales. C'en sera fini de la tolérance aux *véhicules hybrides*.

Cet état de grâce durera jusqu'au jour où l'on verra débarquer chez nous des vélos électriques *made in China*. Ou, pire, des vélos électriques vendus par M. Musk! Gageons que, ce jour-là, même la Ville de Lausanne effacera ses pistes cyclables.

L'initiative environnementale

**PLUS LUNAIRE  
QUE PLANÉTAIRE**

votez

**NON**

le 9 février prochain